****

**Fiche d’appel à projets**

**–**

Dans le cadre de l’opération Ingénieuses 2024, la Conférence des directeurs des écoles françaises d’ingénieurs et ses partenaires et soutiens récompenseront **cinq écoles d’ingénieur·e·s** pour leurs projets menés en faveur de la mixité dans les études et métiers d’ingénieur·e·s. Les cinq prix sont associés à une récompense d’une valeur de 500 €.

**— Critères de sélection**

**Établissements et acteurs impliqués**

Les projets doivent être présentés au nom d’une école d’ingénieur·e·s accréditée par la Commission des titres d’ingénieur (CTI). Ils peuvent être présentés par l’administration de l’école, par le personnel enseignant, par des étudiant·e·s seul·e·s ou en groupe, par le bureau des élèves, etc. À noter que si le projet est déposé par des élèves qui ne sont pas constitués en association, ceux-ci doivent au préalable s’assurer d’avoir l’accord de leur école.

**Objectifs**

Les actions proposées doivent poursuivre un objectif de sensibilisation à l’égalité des genres au sein des écoles d’ingénieur·e·s ou dans la sphère professionnelle. Elles peuvent également viser à attirer davantage de femmes dans les formations d’ingénieur·e·s ou œuvrer à lutter contre les discriminations et les idées reçues. Les projets déposés dans le cadre de l’opération Ingénieuses peuvent avoir été soumis à d’autres concours ou appels à projets.

**Type d’actions**

Les projets pouvant être primés peuvent être :

* des actions de vulgarisation scientifique ;
* des événements autour de la journée du 8 mars ;
* des actions dans le cadre d’une coopération internationale sur le thème de l’égalité ;
* des actions en faveur de l’orientation ;
* des actions de sensibilisation auprès des élèves et personnels concernant les questions de mixité ;
* des actions ciblées sur les élèves de lycées, collèges, d’écoles primaires.

Cette liste n’est pas exhaustive.

**Temporalité**

Pour être éligibles, les projets doivent avoir été initiés durant l’année académique 2023-2024. Ils peuvent être encore en cours, non achevés, achevés ou futurs.

**— Évaluation des dossiers**

Les dossiers seront évalués par deux jurys :

* un jury principal composé de partenaires d’Ingénieuses et d’experts, qui récompensera quatre projets ;
* un jury lycéen composé d’élèves d’Île-de-France, qui récompensera un projet en lui décernant le prix lycéen.

Les écoles nominées seront annoncées à l’issue des deux jurys et les référent·e·s de ces projets pré-sélectionnés informé·e·s par e-mail au mois d’**avril 2024**.

Parmi ces projets, cinq lauréats seront désignés lors de la cérémonie de remise des prix d’Ingénieuses, qui se tiendra en présentiel à Paris le **16 mai 2024**. Les écoles lauréates recevront chacune une récompense d’une valeur de 500 €.

Les élèves-ingénieures répondant à l’appel à projets peuvent également déposer en parallèle une candidature au prix de l’élève-ingénieure France.

|  |
| --- |
| **La présente fiche projet est à retourner complétée avec les éventuels documents complémentaires sur l’**[**espace de dépôt dédié**](https://www.ingenieuses.fr/candidatures-2024/) **sur le site de l’opération Ingénieuses.****La date limite de dépôt des projets est fixée au 8 mars 2024.** |

Pour toute question, veuillez-vous référer à la [foire aux questions](https://www.ingenieuses.fr/ledition-en-cours/#faq) consultable sur le site Internet de l’opération.

Vous pouvez également écrire à l’adresse ingenieuses@cdefi.fr.

****

**Fiche projet**

**Nom de l’école accueillant ce projet**

|  |
| --- |
|  |

**Référent·e·s du projet**

|  |
| --- |
| **Référent·e administration** *(si le projet est porté par l’administration ou des élèves qui ne sont pas constitués en association)* Nom et prénom :Fonction au sein de l’école:E-mail :Tél. :**Référent·e étudiant·e / association** *(si le projet est porté par des élèves ou une association étudiante)* Nom et prénom :Nom de l’association étudiante *(si concerné·e)* :Fonction au sein de l’association *(si concerné·e)* :E-mail :Tél. :*Si le projet est déposé par des élèves qui ne sont pas constitués en association, ceux-ci doivent s’assurer d’avoir l’accord de leur école et un·e référent·e au sein de l’administration, en plus d’un·e référent·e étudiant·e.* |

**Nom du projet**

|  |
| --- |
|  |

**Descriptif du projet**

|  |
| --- |
|  |

**Durée du projet**

|  |
| --- |
|  |

**Objectifs de l’action** *(plusieurs choix possibles)*

|  |
| --- |
| [ ]  Susciter des vocations d’ingénieures chez les jeunes filles[ ]  Sensibiliser aux idées reçues et stéréotypes de genre [ ]  Promouvoir la mixité et l’égalité des genres[ ]  Lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)[ ]  Autre(s), précisez : |

**Moyens mobilisés pour le projet**

|  |
| --- |
| Ressources humaines : Ressources financières :  |

**Valorisation**

|  |
| --- |
| Actions de communication autour du projet : Photos, vidéos, présentations, témoignages, etc. : à transmettre en pièce-jointeSite Internet du projet *(s’il y en a un)* : Réseaux sociaux du projet *(s’il y en a)* :  |

**— Documents complémentaires**

Afin de permettre aux jurys d’évaluer au mieux votre dossier, il est conseillé de joindre à la présente fiche des documents complémentaires venant étayer votre projet. Il peut s’agir de **photos, vidéos, témoignages, dossier de présentation, liens, articles de presse, etc.** ou de tout autre document que vous jugez pertinent.

Nous vous invitons à transmettre ces documents dans le champ dédié sur l’[espace de dépôt des candidatures](https://www.ingenieuses.fr/candidatures-2024/). Si vos fichiers dépassent la taille autorisée, vous pouvez nous les transmettre sous la forme d’un lien de téléchargement (Drive, WeTransfer, etc.).

En accompagnement de la présente fiche d’inscription à l’appel à projets, l’établissement, le/la référent·e ou l’association s’engage à:

* nommer un·e ou plusieurs représentant·e·s qui participeront à la cérémonie de remise de prix du 16 mai 2024 en présentiel à Paris ;
* répondre aux éventuelles sollicitations de la CDEFI concernant la candidature.

En remplissant ce document, j’autorise la CDEFI à :

* conserver les coordonnées et les documents fournis en complément relatifs au projet, pendant toute la durée du concours 2024 ainsi que de l’édition 2025 (vous avez la possibilité de demander leur suppression à tout moment en écrivant à ingenieuses@cdefi.fr) ;
* conserver ces données, exclusivement à titre d’archives du concours, sans aucune possibilité de divulgation à un tiers ;
* référencer les actions des établissements sur le site Internet de la CDEFI ([www.cdefi.fr](http://www.cdefi.fr)) et sur le site Internet d’Ingénieuses ([www.ingenieuses.fr](http://www.ingenieuses.fr)) ;
* communiquer sur l’action Ingénieuses 2024 et sur ses participant·e·s sur son site Internet, dans la presse et sur les réseaux sociaux ;
* faire des communiqués de presse sur l’opération Ingénieuses en citant les projets nominés et lauréats.

Enfin, la CDEFI s’engage à demander l’autorisation préalable à l’établissement, au ou à la référent·e ou à l’association pour toute mise en relation avec un média dans le cadre d’une interview écrite, enregistrée en audio ou en vidéo.

**Fait à :**

**Date :**

**Signature***(manuscrite ou électronique)* **:**